

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 22 septembre 2009 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.**

---

**Étaient présents :**

Beulieu, Céline	Legault, Carol
Blais, Maurice	Ouellet, Yvan
Caron, Nathalie	Rheault, Sylvie
Foisy, Jean-François	Roy, Jacques
Gagné, Doris	

**Étaient absents:**

Bergeron, Gilles	Lachapelle, Thérèse
Campagna, Marc	Martineau, Mario
de Villemure, François	Sabourin, Nicole

**Personnes-ressources:**

Berlinguet, Jean-Claude	Piché, Claude
Coutu, Michel	Ruel, Gille
Dugal, Yves-Paul	Trépanier, Jean-Pierre
Dupont, Bernard	Vallerand, Sophie
Gagnon, Suzie	

**Secrétaire-rédactrice :**

Didoné-Arseneau, Sylvie

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2009-06-17
4. Information du président-directeur général
  - 4.1 Information générale
  - 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
  - 6.1 Commission infirmière régionale
  - 6.2 Commission multidisciplinaire régionale
  - 6.3 Comité de vérification
  - 6.4 Comité de vigilance et de la qualité
7. Présentation et adoption du rapport annuel de gestion 2008-2009 de l'Agence
8. Présentation et adoption du rapport annuel sur la procédure d'examen des plaintes 2008-2009 de l'Agence
9. Mandat de vérification - exercice financier 2009-2010
10. Maintien des normes de certification dans les résidences pour personnes âgées
11. Allocation des crédits de développement 2009-2010

12. Répartition budgétaire 2009-2010 pour le comité régional de développement du personnel d'encadrement et les établissements
13. Adoption du *Règlement concernant la composition, la durée du mandat, les modalités d'élection et de nomination du comité de direction de la Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée de la région de Lanaudière*
14. Politique locale de gestion concernant les conditions de travail des cadres
15. Divers
  - 15.1 Démission d'un membre du conseil d'administration
16. Documents déposés
17. Date des prochaines rencontres
18. Levée de la séance

### **RÉSOLUTION N° ASSSL-2009-96**

#### **3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2009-05-26**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par monsieur Jacques Roy, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 2009, tel que déposé.

### **RÉSOLUTION N° ASSSL-2009-97**

#### **Suivis du procès-verbal**

Tous les suivis ont été faits.

#### **4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

##### **4.1 Information générale**

Monsieur Foisy informe les membres de la tenue, en novembre 2009, du Forum national de gouverne auquel sont invités les présidents-directeurs généraux et les présidents des conseils d'administration des agences ainsi que les directeurs généraux et les présidents des conseils d'administration des établissements. Ce rendez-vous annuel sera le moment de faire le point sur les nouvelles modalités de gouverne et de lancer la planification stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux.

De plus, monsieur Jean-François Foisy a annoncé qu'un budget non récurrent de 525 000 \$ a été accordé aux deux centres de santé et de services sociaux pour ouvrir de nouvelles places en ressources intermédiaires. Ces montants ont notamment pour but de désengorger les urgences.

##### **4.2 Suivis de la parole à l'assemblée**

En suivi de la dernière séance au mois de juin, le président-directeur général a indiqué que les représentations conjointes des deux conseils des médecins, dentistes et pharmaciens des CSSS du territoire avaient eu des échos positifs. Les présidents de ces deux instances s'étaient alliés pour demander au conseil d'administration de l'Agence un soutien, afin d'augmenter les effectifs médicaux. L'Agence a alors organisé une rencontre mettant en présence les requérants, le sous-ministre en titre et divers représentants du MSSS. L'échange, qui a permis d'exposer les problèmes vécus, a été qualifié de positif. Toujours dans le but de susciter des appuis, une autre rencontre avec la Conférence régionale des élus de Lanaudière est prévue.

## **5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Aucune intervention.

## **6. SUVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **6.1 Commission infirmière régionale**

Faute de quorum lors de la dernière rencontre du 15 septembre dernier, seulement des points d'information ont été abordés. La prochaine rencontre aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

### **6.2 Commission multidisciplinaire régionale**

Aucune réunion tenue depuis le 16 juin 2009 et la prochaine rencontre est prévue pour le 14 octobre 2009.

### **6.3 Comité de vérification**

Voici les dossiers traités lors de la rencontre du 10 septembre 2009 :

- discussion sur la vérification de l'exercice en cours pour recommandation de reconduction du mandat des vérificateurs au conseil d'administration;
- analyse du tableau sur le suivi des observations, en lien avec la vérification de l'exercice 2008-2009, lequel sera mis à jour régulièrement et présenté à chaque rencontre afin de suivre l'avancement des mesures prises par la permanence pour corriger les situations rapportées par les vérificateurs;
- dépôt de l'état de situation sur les crédits régionaux à la période 5 et du rapport sur les autorisations d'emprunts du réseau au 2009-07-31;
- engagements autorisés par le président-directeur général pour les crédits régionaux depuis le début de l'exercice, jusqu'à la période 5.
- proposition d'un calendrier de rencontres pour les prochains mois;

### **6.4 Comité de vigilance et de la qualité**

Voici les sujets traités lors de la rencontre du 9 septembre 2009:

- rapport annuel des plaintes 2008-2009;
- état de situation sur les dossiers traités depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009;
- bilan de la certification des résidences privées. Sur les 121 résidences de la région, il ne reste que 10 résidences qui n'ont pas encore obtenu leur certificat. Dans la majorité des cas, c'est l'article concernant la sécurité incendie ou les programmes d'enseignement par le CSSS qui retardent la délivrance du certificat;
- mise sur pied d'une table de soutien au comité des usagers prévue pour la prochaine année. Un état de situation concernant les budgets des comités d'usagers, tel que requis par le MSSS, sera déposé au prochain comité de vigilance;
- échanges sur l'utilisation des agences de personnel dans les établissements de notre région et des impacts de ce phénomène sur la qualité et la continuité des services. Comme cette situation semble présente dans l'ensemble du Québec, il est convenu que notre préoccupation sera transmise à la Table provinciale des commissaires régionaux pour demander au Protecteur du citoyen d'assurer un suivi dans ce dossier;
- dépôt d'un plan de travail pour la prochaine année afin de suivre l'ensemble des dossiers qualité de notre région;

## **7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2008-2009 DE L'AGENCE**

Monsieur Jean-François Foisy présente, de façon sommaire, les activités menées par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière pour l'exercice financier 2008-2009 et souligne la collaboration de toutes les directions.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux de présenter un rapport annuel de gestion de l'Agence;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le *Rapport annuel de gestion 2008-2009 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière*;

**DE TRANSMETTRE** ce rapport au ministre de la Santé et des Services sociaux dans les meilleurs délais.

### **RÉSOLUTION N° ASSSL-2009-98**

## **8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES 2008-2009 DE L'AGENCE**

**CONSIDÉRANT** l'article 76.12 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui précise que chaque agence doit transmettre au ministre, une fois par année, un rapport faisant état de l'ensemble des rapports des établissements et du bilan des activités du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services;

**CONSIDÉRANT** que le présent rapport présente une synthèse de l'ensemble des plaintes adressées et traitées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vigilance d'adopter ce *Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2008-2009*;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Céline Beaulieu **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le *Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2008-2009*;

**DE TRANSMETTRE** ce rapport au ministre de la Santé et des Services sociaux dans les meilleurs délais.

### **RÉSOLUTION N° ASSSL-2009-99**

## **9. MANDAT DE VÉRIFICATION – EXERCICE FINANCIER 2009-2010**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration d'une agence doit, conformément à l'article 290 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, procéder à la nomination d'un vérificateur avant le 30 septembre de chaque année, pour l'exercice financier en cours;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité de vérification à l'effet de reconduire le contrat de la firme Martin, Boulard & Associés, pour l'exercice financier 2009-2010;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'OCTROYER** à la firme Martin, Boulard & Associés le mandat de vérification des livres et comptes de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, pour l'exercice financier 2009-2010.

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> ASSSL-2009-100**

### **10. MAINTIEN DES NORMES DE CERTIFICATION DANS LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES**

**CONSIDÉRANT** l'article 531.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipulant que « Commet une infraction quiconque exploite une résidence pour personnes âgées sans être titulaire d'un certificat de conformité délivré en vertu de la présente loi ou donne lieu de croire qu'il est titulaire d'un tel certificat alors qu'il ne l'est pas. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 346.0.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, reconnaissant le pouvoir de l'Agence de faire une inspection dans une résidence certifiée dont l'exploitant est titulaire d'un certificat de conformité afin de vérifier dans quelle mesure cet exploitant remplit les conditions prévues à l'article 346.0.4;

**CONSIDÉRANT** qu'une agence peut confier à des personnes les pouvoirs d'inspection permettant de pénétrer dans une résidence et d'exiger tout renseignement relatif aux activités de l'exploitant ainsi que la production de tout document s'y rapportant, et ce, en vertu de l'article 346.0.9;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**DE MANDATER** le président-directeur général à désigner et autoriser un maximum de trois (3) personnes de l'Agence à agir à titre d'inspecteur auprès des résidences pour personnes âgées;

**DE CONFIER** aux inspecteurs le mandat de livrer les constats d'infraction pour une infraction prévue à l'article 531.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour et au nom de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> ASSSL-2009-101**

### **11. ALLOCATION DES CRÉDITS DE DÉVELOPPEMENT 2009-2010**

**CONSIDÉRANT** les attentes signifiées par la ministre déléguée à la santé et aux services sociaux, madame Lise Thériault, quant à l'utilisation du budget de développement pour la mise en œuvre du plan d'accès pour les personnes ayant une déficience;

**CONSIDÉRANT** la pauvreté relative des programmes-services en déficience physique (DP), déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement (DI-TED);

**CONSIDÉRANT** l'état des listes d'attente en services spécialisés pour les clientèles visées dans les deux programmes et la nécessité de consolider l'offre de services en première ligne;

**CONSIDÉRANT** l'engagement régional de rapatrier progressivement la clientèle desservie à Montréal pour les services posthospitaliers de réadaptation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Jacques Roy et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ADOPTER**, sous réserve de l'acceptation du ministère de la Santé et des Services sociaux, la répartition suivante du budget de développement 2009-2010 (base annualisée) :

Développement de 4 lits de réadaptation fonctionnelle intensive	480 000 \$
CRDP Le Bouclier	494 523 \$
CR La Myriade	268 711 \$
CSSSNL (déficience physique)	161 242 \$
CSSSNL (déficience intellectuelle-TED)	394 972 \$
CSSSSL (déficience physique)	176 219 \$
CSSSSL (déficience intellectuelle-TED)	529 582 \$

**DE CONFIER** au président-directeur général le mandat de conclure l'entente de gestion avec le ministère de la Santé et des Services sociaux sur la base de cette répartition et de signifier aux établissements les développements attendus en lien avec ce développement budgétaire.

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> ASSSL-2009-102**

### **12. RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2009-2010 POUR LE COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) de répartir 85 % du montant annuel versé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour la formation des cadres, soit 318 240 \$ entre les établissements au prorata du nombre de cadres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du CRDPE de réserver 15 % du montant annuel versé par le MSSS pour la formation des cadres et le développement de la relève, soit 56 160 \$ au CRDPE à la condition de retourner aux établissements les sommes non utilisées, s'il y a lieu;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**DE RÉPARTIR** 85 % du montant alloué (374 400 \$) par le MSSS, soit 318 240 \$ entre les établissements au prorata du nombre de cadres;

**DE RÉSERVER** 15 % du montant alloué (374 400 \$) par le MSSS, soit 56 160 \$ au comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE);

**DE RÉPARTIR** les fonds non utilisés par le CRDPE à la fin de l'année financière entre les établissements au prorata du nombre de cadres.

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> ASSSL-2009-103**

### **13. ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPOSITION, LA DURÉE DU MANDAT, LES MODALITÉS D'ÉLECTION ET DE NOMINATION DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA TABLE RÉGIONALE DES CHEFS DE**

## DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion acheminé aux membres du conseil d'administration le 31 août dernier pour la modification du *Règlement concernant la composition, la durée du mandat, les modalités d'élection et de nomination du comité de direction de la Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée de la région de Lanaudière*;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit la création d'une Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée dans chaque région;

**CONSIDÉRANT** que, lors de leur première assemblée générale tenue le 16 février 2006, les chefs de départements ont adopté un projet de règlement qui doit être soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit, en vertu de ce règlement, déterminer la date de tenue des élections;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Jacques Roy et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le *Règlement concernant la composition, la durée du mandat, les modalités d'élection et de nomination du comité de direction de la Table des chefs de département de médecine spécialisée*;

**DE TENIR** le scrutin prévu à l'article 10 de ce règlement le 18 novembre 2009 :

Monsieur Jean-François Foisy tient à souligner l'excellent travail de concertation fait par monsieur Jean-Claude Berlinguet, directeur des affaires médicales et universitaires à l'Agence, dans ce dossier.

### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> ASSSL-2009-104

#### 14. POLITIQUE LOCALE DE GESTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Chapitre 1, section 3, article 4 et 5 et 5.1. du décret A.M. no 2007 007 du 21 juin 2007 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** la politique locale de gestion concernant les conditions de travail des cadres et la disposition finale et transitoire;

**DE MANDATER** le directeur des ressources humaines pour la mise en application de la politique.

### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> ASSSL-2009-105

#### 15. DIVERS

##### 15.1 Démission d'un membre du conseil d'administration de l'Agence

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission transmise par monsieur Gilles Bergeron le 21 septembre 2009;

**CONSIDÉRANT** que tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention et qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ACCEPTER** la démission de monsieur Gilles Bergeron au sein du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

**DE REMERCIER** monsieur Gilles Bergeron pour sa contribution et son souci constant des intérêts régionaux dans les dossiers de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente à monsieur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, afin que le gouvernement procède à la nomination d'un nouveau membre pour combler le poste vacant, pour la durée non écoulée du mandat.

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> ASSSL-2009-106**

#### **16. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Aucun document déposé.

#### **17. DATE DES PROCHAINES RENCONTRES**

Il y aura un lac-à-l'épaule le mardi 3 novembre 2009 à compter de 13 h et la prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mardi 8 décembre 2009.

#### **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 21 h 30.

---

Maurice Blais  
Président

---

Jean-François Foisy  
Secrétaire